



## > ÉDITORIAL

**Karine Reverte,**  
directrice du CCAH

« Zéro sans solution », le titre accrocheur du rapport de Denis Piveteau remis fin juin à Marisol Touraine et Ségolène

Neuville, conclusion de sa mission sur les difficultés d'accompagnement des situations de handicap particulièrement critiques, est à lui seul un plaidoyer. Ce qui sonne en effet comme une injonction n'est en fait que la traduction citoyenne du devoir de la société envers les personnes handicapées. Il ne s'agit pas de pallier les ruptures en trouvant tant bien que mal des solutions en urgence, mais bien, dans le cadre d'une réponse préventive, d'empêcher que ces situations ne surviennent. Il ne faut pas oublier le contexte de cette commande ministérielle, suite à ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Amélie Loquet ». Le rapport y répond de manière structurée en préconisant par exemple une réorganisation de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale, qui ne doit plus proposer des « places » mais des « réponses », dans l'environnement de vie ordinaire de la personne, ces réponses devant être accompagnées c'est à dire inscrites dans un système de coordination ou d'appui aux proches. Le rapport replace également les MDPH au cœur de cet écosystème, avec plusieurs propositions liées à l'orientation globale de la personne, ou l'accompagnement des situations complexes. Ces sujets seront au cœur de la prochaine journée nationale du CCAH, le 4 décembre 2014 à la Maison de l'Unesco, ayant pour thème « Prospective et handicap ». Je vous invite chaleureusement à réserver d'ores et déjà votre journée pour des échanges et des débats riches et porteurs d'avenir.

Actualités du CCAH > pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations > page 2

Bonnes pratiques > pages 3 et 4

3 questions à Laurent Vachey > page 4

Actualités du handicap > page 5

## ACTUALITÉS DU CCAH

### Nouveau : parution du catalogue de formation 2014 - 2015



**Q**ue vous soyez professionnels de l'action sociale, des Ressources Humaines, ou tout simplement désireux de découvrir le secteur du handicap, vous trouverez au fil des pages de notre nouveau catalogue des programmes de formation adaptés à vos besoins. Le catalogue de formation du CCAH 2014 - 2015 est dès à présent consultable sur le site Internet du CCAH [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)

rubrique (In)former.

A destination des professionnels de l'action sociale, le CCAH a élaboré un programme de formation « Droits et ressources des personnes handicapées » de niveau 2, permettant aux professionnels ayant déjà suivi le niveau 1 d'approfondir leur niveau de compétences. Gratuit, le catalogue de formation 2014 - 2015 vous sera adressé sur simple demande auprès de [contact@ccah.fr](mailto:contact@ccah.fr)

## Une vie associative en action, un bilan 2013 en progression

**F**aire évoluer les mentalités, les comportements, faire respecter la différence et promouvoir le vivre ensemble. Créer de l'action construite et réfléchie pour que chacun trouve sa place dans la société. Mieux connaître le handicap, son environnement et ses enjeux futurs. Les groupes de protection sociale, les mutuelles, les entreprises et les associations nationales du handicap, sont engagés ensemble depuis maintenant 42 ans au sein du CCAH, pour l'application de ces principes.

Et l'année 2013 n'a pas failli à cette ambition :

→ **de nouveaux partenaires** avec notamment la signature d'une convention de partenariat avec France Active, pour faciliter les cofinancements, travailler au repérage et au développement de bonnes pratiques et faciliter l'échange d'expertises

→ **des Lauréats exemplaires et innovants,**

→ **une implication forte des membres du CCAH** : 159 projets soutenus, 14 696 724 € accordés

→ **des publications et des rencontres toujours plus riches,** Sont disponibles en téléchargement le premier numéro des Editions H « Handicaps et sexualités » réalisé en partenariat avec la FIRAH et le cahier du CCAH n°5 « Handicap psychique : parcours de soins, parcours de vie »



→ **une activité de formation et de conseil en développement :**

Une offre de formation plus large, des réponses ciblées aux appels d'offres publics, et le développement de projets de conseil à travers l'ingénierie d'appels à projets et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Bref une vie associative dense, en mouvement et en action, en phase avec les orientations stratégiques 2012/2015 du CCAH et en lien avec les mutations du secteur du handicap. Car aujourd'hui, il est nécessaire d'élaborer des réponses nouvelles à ces besoins sociaux non encore satisfaits, en impliquant directement la participation et la coopération des personnes concernées, en développant cette économie sociale collaborative. L'innovation sociale, la prospective sont ainsi aujourd'hui plus que jamais au cœur des pratiques du CCAH.

## Prochaines formations

### DÉCOUVRIR LE HANDICAP

04/09/2014

Sensibilisation au handicap

30/09/2014

Accueillir une personne en situation de handicap

### LES ENJEUX DU HANDICAP

16/09/2014

Accessibilité : quelles avancées ?

02/10/2014

Les personnes handicapées vieillissantes

07/10/2014

Actualités 2014 du handicap : les grands enjeux

25/11/2014

Politique du handicap / perte d'autonomie / dépendance : quelle convergence ?

### ACTION SOCIALE ET HANDICAP

20&21/10/2014

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées ?

18/11/2014

Evaluation et compensation du handicap

### EMPLOI ET HANDICAP

09/09/2014

Comment recruter et intégrer une personne handicapée ?

18/09/2014

Comment maintenir dans l'emploi une personne handicapée ?

16/10/2014

Sensibilisation au handicap psychique au travail

28/10/2014

Répondre à son obligation d'emploi en faisant appel à la sous-traitance

### CULTURE ET HANDICAP

02/10/2014

Accueillir les personnes en situation de handicap dans une structure culturelle et artistique

03/10/2014

Développer une offre culturelle accessible aux personnes en situation de handicap

**Contact** : valerie.chaillet@cch.fr

01 42 27 73 25

## Développement de l'accueil temporaire à la MAS de Mont Saint Martin



La MAS de l'ALAGH, située à Mont Saint Martin (54) accueille sur quatre unités de vie, 41 personnes en situation de grande dépendance, en hébergement permanent. Chaque unité a été pensée autour d'une personnalisation de la prise en charge, en fonction du handicap. Sa mission de polyvalence permet de satisfaire une

partie des besoins du territoire pour des populations très diversifiées : des personnes autistes, polyhandicapées, en situation de handicap mental, ou des personnes cérébrolésées.

La démarche imaginée autour de l'accueil temporaire et de l'accueil de jour, mais également autour du développement de l'autonomie des résidents, démontre l'adéquation du projet d'établissement aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles. Actuellement, l'établissement accueille sur deux chambres doubles, quatre places d'accueil temporaire, et souhaite développer un studio permettant un accompagnement progressif vers l'autonomie et pour certains résidents la possibilité de sortie vers de futurs appartements accompagnés, notamment pour les personnes cérébrolésées. Ce studio dédié aux apprentissages permettra également entre deux périodes de stage, d'offrir davantage de possibilités d'accueil temporaire.

Pour les personnes handicapées vieillissantes, l'institution est imaginée comme un lieu de vie « permanent » centré autour de l'accompagnement de toutes les étapes de la vie de personnes lourdement handicapées. De la dynamique quotidienne à l'accompagnement en fin de vie, l'établissement a fortement investi sur la qualité des soins, avec la mise en place d'un système de gestion des soins par tablette. L'établissement a également démarré l'équipement des chambres en rails facilitant les transferts des personnes en situation de handicap. L'intervention d'un service d'Hospitalisation à Domicile au sein de la MAS facilite l'accompagnement de fin de vie.

### CONTACT

**MAS Mont Saint Martin**  
101 rue de la Bannie  
54350 MONT SAINT MARTIN  
Tel : 03 82 24 00 00



## Institutions européennes : quelle représentation pour les personnes handicapées ?

Quelques semaines après des élections européennes qui ont montré un manque d'intérêt manifeste des Français pour l'Europe, il n'est pas inutile de rappeler l'importance de l'Union dans les décisions ayant permis de faire concrètement avancer les droits des personnes handicapées. L'Europe a créé des organisations spécifiques pour échanger avec des interlocuteurs compétents et représentatifs des spécificités de chaque pays.

**Une instance dédiée pour représenter les Français en situation de handicap**  
Désirant traiter avec des interlocuteurs représentatifs, la Commission européenne a encouragé la création, dans chacun des Etats membres, d'un

Conseil national représentatif des personnes handicapées et leurs familles. En France, le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) a été créé en 1993. 8 associations représentatives (APAJH, APF, CFPSAA, FNATH, GIHP, UNAFAM, UNAPEI, UNISDA) ont fondé le CFHE. Actuellement, le CFHE compte une quarantaine d'associations nationales : la qualité de cette implantation permet au CFHE de réellement « agir sur l'Europe et agir à partir de l'Europe ». Le CFHE, à travers le Forum européen des personnes Handicapées (FEPH), fait remonter aux ONG et aux instances Européennes (Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'Union européenne) des études, des

propositions, des exemples de bonnes pratiques. En retour, le CFHE veut faire « bouger les lignes » et agit tant auprès des instances politiques et administratives françaises qu'auprès des associations, pour que les législations communautaires et les bonnes pratiques relevées dans les autres pays de l'UE soient transposées dans la législation française. Le CFHE participe ainsi à l'avancée des droits des personnes handicapées dans l'Union européenne.

**Le Forum européen des personnes handicapées : nothing for us without us**  
Le Forum européen des personnes handicapées (FEPH) est une organisation non gouvernementale européenne, indépendante, qui représente les inté-





## BONNES PRATIQUES



rêts et défend les droits des 80 millions de personnes handicapées dans l'Union européenne. La mission du FEPH est de promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées et de protéger leurs droits en garantissant qu'aucune décision concernant les personnes handicapées ne soit prise sans les personnes handicapées. Depuis sa création, le FEPH

a joué un rôle primordial pour garantir que toutes les politiques et initiatives pertinentes de l'Union européenne prenaient correctement en compte les personnes handicapées. Chaque pays de l'Union est membre de plein droit du FEPH à travers le Conseil national représentatif des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

### + DE RENSEIGNEMENTS

Article rédigé à partir des informations recueillies sur les sites internet du CFHE et du FEPH : [www.cfhe.org](http://www.cfhe.org) et [www.edf-feph.org](http://www.edf-feph.org)

## 3 QUESTIONS À

Laurent Vachey

→ Inspecteur général des finances et auteur du rapport « Etablissements et services pour personnes handicapées : offres et besoins, modalités de financement » publié en octobre 2012



**Accompagnement des personnes handicapées psychiques et des personnes autistes, suivi des jeunes adultes en sortie d'IME, avancée en âge..., comment aurait-on pu anticiper ces problématiques avant d'y être confrontés ?**

Pour certains types de handicaps (handicap psychique, autisme...), c'est la prise de conscience assez récente de leur prévalence, voir de leur qualification même comme handicap, qui explique qu'il n'y ait pas eu d'anticipations des besoins. Par contre, pour d'autres situations (jeunes adultes, avancée en âge...), les données auraient été mobilisables : c'est le manque d'organisation de la prévision, notamment de mobilisation des données épidémiologiques et de terrain, qui explique qu'il n'y ait pas eu d'anticipation suffisante des besoins. C'est pourquoi nous avons proposé dans notre rapport de structurer au sein de l'administration, en association avec la recherche, une

capacité de mobilisation des données éparses dans un objectif d'anticipation des besoins.

**Peut-on envisager un système d'information national prenant en compte à la fois les besoins et les attentes des personnes handicapées ?**

Un système d'information exhaustif est sans doute difficile à concevoir, surtout si au-delà de la description des handicaps et des limitations d'activité qu'ils induisent, on veut recenser les besoins et attentes des personnes handicapées elles-mêmes, ce qui renvoie à la notion de projet de vie qu'il est difficile de formaliser dans un modèle unifié.

Par contre, il est envisageable de structurer un système d'information qui recenserait, à partir des demandes exprimées auprès des MDPH, les situations de handicap, et, à partir des décisions d'orientation et des listes d'attente, les besoins non satisfaits. Sur le premier point, cela suppose de doter les MDPH de moyens d'exploitation épidémiologique des dossiers, sur le principe de ce que font les DMSI des hôpitaux. Sur le second, cela suppose de mettre en place un outil national uniforme de recueil et d'exploitation des listes d'attente de tous les établissements et services, dont les données statistiques seraient à disposition des ARS et des conseils généraux, ainsi que des conférences régionales de santé. La CNSA a entrepris un travail de concep-

tion d'un tel outil, sur la base d'expérimentations comme celle de la MDPH du Pas de Calais.

**Le cadre administratif et de tarification actuel offre-t-il suffisamment de souplesse pour proposer des solutions d'accompagnement adaptées aux besoins recensés ?**

Notre rapport a conclu que ce n'était pas le cas, même s'il faut noter que le système des CPOM a permis déjà un progrès.

Mais si on veut raisonner en termes de parcours, ce qui est indispensable, il faut aller plus loin : revoir les catégories administratives d'agrément, assouplir les décisions d'orientation des MDPH -certaines y travaillent déjà-, et refondre le système actuel de tarification. Sur ce dernier point, nous avons préconisé que, sans attendre une refonte totale, on généralise déjà le système de dotations forfaitaires, pour lever les obstacles que génèrent les prix de journée, ce qui n'empêche pas de suivre au niveau des dialogues de gestion les taux d'occupation.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Rendez-vous le 4 décembre 2014 pour la Journée Nationale du CCAH sur le thème « Prospective et handicap : réinventons nos organisations ».

### ■ Le rapport Piveteau « Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches » du 10 juin 2014

Le Conseiller d'Etat, Denis Piveteau, rédacteur de ce rapport élaboré après plus de 6 mois de consultation, propose ainsi à la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé des axes structurants d'évolution du secteur avec, d'une part, la mise en place de nouvelles procédures de travail fondées notamment sur la formation et la coordination des acteurs et, d'autre part, la transformation des offres de services notamment dans une logique modulaire et appuyée sur de l'expertise disponible et mobile. Ces évolutions étant la condition nécessaire pour éviter les ruptures de parcours et permettre la réactivité et l'efficacité de l'action menée auprès des personnes en situation de handicap.

**Pour aller plus loin :** « Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches » ; [www.social-sante.gouv.fr](http://www.social-sante.gouv.fr)

### ■ Remise du Prix « Acteurs Économiques & Handicap » de l'OCIRP

La cérémonie de remise des trophées de

cette 7<sup>e</sup> édition s'est déroulée le 19 juin 2014 au studio 104 de la maison de la radio à Paris. Rappelons que ce Prix OCIRP a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions innovantes menées au profit d'une meilleure intégration des personnes handicapées dans la cité. Le jury était présidé par Marie-Anne Montchamp et Patrick Gohet, sous la présidence d'honneur d'Axel Kahn. Karine Reverte, Directrice du CCAH, faisait également partie du jury aux côtés de 5 autres partenaires mobilisés par l'OCIRP pour leur expertise : l'AGEFIPH, l'ANDRH, le FIPHFP, la FIRAH, l'ODAS avec le soutien de deux partenaires média : France Info et Handicap.fr.

Retrouver les 9 projets sur le site <http://www.exempleasavoir.fr/webh/Prix/ACTUALITES/L-actualite-du-prix-OCIRP/Decouvrez-les-laureats-de-la-7eme-edition-du-Prix-OCIRP-Acteurs-Economiques-Handicap>

### ■ Les financements des CREAI en 2014

Le 16 mai dernier, les ARS, DRJSCS et Préfets de Région ont reçu les orientations ministérielles leur précisant le montant des crédits délégués par l'Etat et la

CNSA pour le financement des CREAI en 2014. En annexe de cette instruction se trouve le projet de Cahier des Charges national qui sera prochainement adopté dans le cadre d'une circulaire visant à présenter les différents axes de la réforme du cadre juridique et financier des CREAI. Parmi les axes d'évolution rappelons également la future mention dans la loi de leur rôle d'appui aux institutions compétentes pour l'élaboration des schémas d'organisation sociale ainsi que le renforcement de l'ANCREAI, la tête de réseau des CREAI, afin de favoriser une harmonisation de l'offre de services et une mutualisation accrue des travaux et des méthodes des CREAI au profit de l'ensemble des régions et des institutions nationales.

Une première étape de l'évolution du champ d'action des CREAI a été actée en 2013 avec l'adoption en Assemblée générale de l'ANCREAI de la nouvelle déclinaison de l'acronyme CREAI : en 1964, Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée, en 2013 Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

#### LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -  
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -  
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -  
KLESIA - LOURMEL -  
MALAKOFF MÉDÉRIC -  
PRO BTP - RÉUNICA



#### LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA  
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -  
MASFIP - MCDEF - MGEN - MIP - MNH -  
MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - INTÉGRANCE -  
MUTUELLE RENAULT - SMAR

#### LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAE - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -  
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -  
FAF - FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE  
CROIX-MARINE - FÉDÉRATION DES APAJH  
L'ADAPT - ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -  
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -  
UNIOPSS - UNISDA

#### LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE  
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS  
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -  
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -  
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE  
ET GAZIÈRE - CRÉDIT AGRICOLE SA -  
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP - SNCF

7, rue Treilhard  
75008 Paris

Tél. : 01 42 27 78 51  
Fax : 01 44 40 44 05  
[contact@ccah.fr](mailto:contact@ccah.fr)